



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

**Comment demander sa voie d'orientation après la
3^e ?**

Dialogue avec le conseil de classe

Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

**Le compte ÉduConnect peut
donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.



ÉduConnect

[← Changer de profil](#)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) 

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Connectez vous à votre compte ÉduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

Fil des évènements

10 - 12
SEPT. FEVR.

Mathématiques

Orientation après la 3e

Au 2^e trimestre, indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation entre voie générale et technologique et voie professionnelle.

Choisir son orientation

Suivez l'étape pour demander une voie d'orientation après la 3^e.

Vous avez au moins un enfant scolarisé à l'école élémentaire, au collège ou au lycée

Pour réaliser certaines démarches et suivre la scolarité de vos enfants [accédez aux services en ligne depuis Mes services.](#)

R Remarque : Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'élève concerné par la démarche dans la liste proposée.

Vous pouvez par exemple,

Dès l'école élémentaire :

- consulter, signer et télécharger le livret du CP à la 3e (bilans périodiques et bilans de fin de cycle) ;
- télécharger les attestations obtenues par vos enfants ;
- si votre enfant entre en 6e : vous pouvez l'inscrire dans son collège.

À partir du collège :

- vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin, les mettre à jour (adresse, téléphone, courriel, etc.) ;
- déposer et suivre votre demande de bourse ;
- suivre la phase d'orientation en fin de 3e ;
- consulter et payer vos factures ;
- donner votre autorisation pour une sortie.

À partir du lycée :

- Livret scolaire du lycée en 1re et terminale pour :
 - consulter mes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation des compétences, l'appréciation annuelle des professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
 - vérifier le contenu du livret scolaire et signer ou refuser sa transmission au jury du baccalauréat ;
 - télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Certaines démarches sont accessibles uniquement pendant une période de l'année.

Plusieurs services mettent à votre disposition des documents (ex : livrets scolaires). Pensez à les télécharger dès que possible car vous pourriez en avoir besoin.

R Remarque : à partir du moment où votre enfant n'est plus scolarisé, vous n'avez plus accès à Scolarité Services et donc à ces documents.

Retrouvez ces services dans [Mes services.](#)


Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

Mes services


ENT LIL





Actualités

 Demande de bourse

 Orientation

 Fiche de renseignements

 Paiement des factures

 Livret scolaire du CP à la 3e

 ENT LIL

Message de l'établissement

Bienvenue sur Scolarité services.

A partir de la date indiquée par le chef d'établissement vous pourrez vous connecter au service Orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Suivez les étapes pour demander une voie d'orientation après la 3^e

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

Après la 3^e

De décembre 2025 à avril 2026

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Choisir son orientation

PROCHAINEMENT

Après le conseil de classe

Consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies, cet avis reste consultable aux étapes suivantes.

Voir l'avis du conseil de classe

PROCHAINEMENT

Avril et mai 2026

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.

En mai, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Découvrir les formations

Formuler ses demandes

PROCHAINEMENT

Fin mai et début juin 2026

Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement.

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

PROCHAINEMENT

Fin juin 2026

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

Voir le résultat d'admission

Inscrire

Suivez les étapes indiquées

Suivez ces étapes successives pour demander une voie d'orientation après la 3^e :

1. Choisir son orientation
2. Voir l'avis du conseil de classe

Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier pour chacune des étapes.

Suivez ces étapes pour demander une voie d'orientation après la 3^e :

- Choisissez l'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix.

Les choix sont envoyés automatiquement à l'établissement, puis le conseil de classe étudie vos choix et indique son avis.

Après le conseil de classe vous pourrez prendre connaissance de l'avis du conseil de classe pour chacun de vos choix.

- Prenez connaissance de l'avis du conseil de classe

L'un ou l'autre des représentants légaux pourra voir l'avis du conseil de classe sur les voies d'orientation choisies.

En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement


Choisissez une voie d'orientation après la 3^e

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3^e.


Mes services

Mes enfants :


 Actualités

 Demande de bourse

 Orientation

 Fiche de renseignements

 Paiement des factures

 Livret scolaire du CP à la 3^e

 ENT LIL

Formuler les choix d'orientation

Deuxième trimestre

Le 2^e trimestre est en cours, vous devez indiquer vos choix d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du 2^e trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de [l'Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

[Choisir son orientation](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Mes services

Thomas D.



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Livret scolaire du CP à la 3^e

ENT LIL

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Enregistrer les choix

Le bouton Ajouter un choix ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  



Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT LIL

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

Nouveau choix

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

↑
↓
Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

X Annuler

✓ Valider

Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

Retour aux informations

Enregistrer les choix

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement

Les choix enregistrés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3^e
- ENT LIL

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

i

- Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.
- Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



Le service en ligne ne peut pas être utilisé pour la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

+ Ajouter un choix

X Annuler les modifications

Enregistrer les choix

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Un courriel avec le récapitulatif des choix est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Mes services

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures

et scolaire du à la 3e

T LIL

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

- 1 Vos choix ont bien été enregistrés.
- 2 Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.
- 3 Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

4 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

2^{de} professionnelle

RANG 2

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

[Retour aux informations](#)

[Modifier les choix](#)

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Prenez connaissance de l'avis du conseil de classe

Mes services

Mes enfants

Monsieur MULLER

🕒 Actualités

📄 Demande de
bourse

| Orientation

📄 Fiche de
renseignements

📄 Paiement des
factures

📄 Livret scolaire du
CP à la 3e

📄 ENT LIL

Voir l'avis du conseil de classe

Deuxième trimestre

Après le conseil de classe du 2^e trimestre, vous devez consulter l'avis donné sur les voies d'orientation choisies.

Pour préparer votre choix définitif de fin d'année, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion.

[Voir l'avis du conseil de classe](#)

**L'un ou l'autre des représentants
légaux peut voir l'avis du conseil de
classe.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Indiquez au conseil de classe que vous avez bien pris connaissance de son avis et recommandation.

Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, prenez contact avec le professeur principal.

Mes services Mes enfants

[Actualités](#)

[Demande de bourse](#)

Orientation

[Fiche de renseignements](#)

[Paiement des factures](#)

[Livret scolaire du CP à la 3e](#)

[ENT LIL](#)

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

① Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} professionnelle

Avis favorable

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#) [Valider](#)